



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
auprès des Nations Unies
238 East 68th Street
New York, N.Y. 10065

Tel: (212) 517-9030
Fax: (212) 517-3032

**INTERVENTION
DE S.E.M. PAUL BADJI,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DU SENEGAL AUPRES DE L'ONU,
AU DEBAT GENERAL
DE LA PREMIERE COMMISSION
DE LA 63EME SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

New York, le 10 octobre 2008

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Je voudrais, à l'entame de mon propos, vous adresser les plus chaleureuses félicitations de la Délégation sénégalaise et vous assurer de sa pleine et entière collaboration.

Le Sénégal s'associe aux déclarations qui ont été faites par le Nigéria et l'Indonésie au nom respectivement du Groupe africain et du Mouvement des Non Alignés.

Monsieur le Président,

Le régime mondial de désarmement et de non-prolifération se heurte, depuis quelques années, à de nombreux obstacles qui freinent considérablement les avancées que les Etats membres sont en droit d'attendre dans ce domaine.

Pour surmonter ces obstacles, il nous appartient d'apporter une réponse collective qui serait le fruit d'une action diplomatique multilatérale et dont la force résiderait dans notre volonté commune d'identifier les blocages et d'y faire face ensemble pour les dénouer.

De telles contraintes nous empêchent de progresser dans les négociations en vue de la conclusion de nouveaux traités, *par exemple sur les armes nucléaires, les armements dans l'espace extra - atmosphérique et les matières fissiles.*

Monsieur le Président,

Il nous semble que les actions prioritaires ci-après sont nécessaires en vue de faire progresser l'agenda du Désarmement :

- faire disparaître la méfiance et la suspicion qui entourent la question du Désarmement ;
- renforcer l'autorité du TNP, en prenant les mesures nécessaires pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des essais nucléaires et en engageant les négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles.

En attendant, les Etats dotés de l'arme nucléaire doivent ramener la confiance, en accordant des garanties de sécurité aux Etats non détenteurs de l'arme nucléaire ;

- favoriser une plus grande adhésion aux Traités sur les Zones exemptes d'armes nucléaires ;
- réaffirmer le droit des pays à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire .

Cependant, les armes nucléaires ne constituent pas l'unique priorité du moment. En effet, nous devons également oeuvrer à mieux maîtriser les armes de destruction massive et les armes classiques.

Le registre des armes classiques demeure, à cet égard, un précieux outil qu'il conviendrait de préserver et d'améliorer.

De même, il nous faudrait travailler à l'universalisation des Conventions sur les armes biologiques et sur les armes chimiques.

Sous ce rapport, des résultats encourageants ont été obtenus lors de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques tenue à la Haye en Avril 2008.

Il conviendrait néanmoins d'appliquer effectivement les dispositions de la Convention relatives à la coopération internationale, si nous voulons parvenir à une plus grande maîtrise des armes chimiques.

Pour ce qui concerne les missiles, le Sénégal note avec satisfaction la publication du rapport du Groupe d'Experts qui s'y était penché et qui propose que des normes juridiques internationales soient adoptées à leur égard.

Le Sénégal se félicite de l'adoption à Dublin, le 30 mai 2008, de la Convention sur les armes à sous munitions qui constitue une avancée décisive sur la protection des civils et le renforcement du droit international humanitaire.

Nous lançons un appel à tous les Etats afin que la Cérémonie de signature prévue à Oslo, le 03 décembre 2008, soit un succès et que les trente ratifications requises pour l'entrée en vigueur soient atteintes avant le mois de mai 2009.

Monsieur le Président,

Mon pays se félicite de ce que, en juillet dernier, *la Troisième Réunion biennale des Etats sur l'application du Programme d'Action sur les armes légères* ait abouti à un document final substantiel sur les points essentiels que sont :

- la coopération et l'assistance internationales ;
- le courtage illicite ;
- la gestion des stocks et la destruction des surplus , et
- le marquage et le traçage.

Il conviendrait à présent que les Etats membres fassent preuve d'une réelle volonté en vue d'appliquer les recommandations arrêtées.

En effet, sept ans après l'adoption du Plan d'action, nous constatons que les ravages et souffrances causés par les armes légères et de petit calibre se sont accrus, compromettant au passage les efforts entrepris dans plusieurs régions pour assurer la paix et le développement.

Nous saluons le consensus qui s'est dégagé au sein du Groupe d'Experts sur le Traité sur le commerce des armes et espérons que le projet de Résolution sur la question bénéficiera du même soutien unanime au sein de la première commission cette année. Notre engagement sur cette question devait rester fort jusqu'à la conclusion d'un Traité contraignant.

Par ailleurs, nous devons manifester la même détermination pour que l'instrument sur le marquage et le traçage des armes légères deviennent juridiquement contraignant et qu'un instrument similaire soit adopté pour ce qui est du courtage illicite des armes légères.

Monsieur le Président,

Un monde exempt de mines anti-personnel passe par une adhésion universelle à la Convention d'Ottawa et la mise en oeuvre de l'interdiction complète que celle-ci prescrit.

La mise en oeuvre effective de la Convention d'Ottawa sur les mines anti - personnel doit donc continuer à demeurer une priorité et le Sénégal lance un appel à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer sans tarder en vue d'accompagner les efforts en cours.

Pour conclure, mon pays souligne, encore une fois, que seule la coopération multilatérale, basée sur une volonté politique forte des Etats membres, pourrait nous permettre de surmonter les obstacles actuels et de relever les défis sécuritaires auxquelles la Communauté internationale fait face.

A cet égard, les interrogations sur l'utilité ou non de certains organes du Mécanisme de désarmement des Nations Unies ne nous semblent pas constructives, car le blocage persistant de ces organes n'est que le reflet du manqué de volonté politique des Etats membres.

Je vous remercie.